



## Règlements

### Règlement du Livre généalogique RLG 3 Inscription des juments (extrait)

L'effectif en juments est réparti qualitativement dans les catégories Stud-book et Registre.

#### Catégorie Stud-book

Une jument est inscrite en catégorie Stud-book, si elle répond aux critères suivants:

- Age: au moins 3 ans
- Ascendance: au moins trois générations complètes prouvées
- Hauteur idéale: 160 - 170 cm
- Extérieur: Moyenne des caractéristiques type, conformation et allures plus grande/égale à 5, mais aucune note en dessous de 4
- Performance propre: Moyenne des notes de la performance au test en terrain (saut en liberté, allures de base sous la selle) plus grande/égale à 5, mais aucune note partielle en dessous de 4 **ou**  
3 classements au moins dans des épreuves sportives
- Performance de la parenté: Le père ou la mère sont ou pourraient être inscrits dans la catégorie Stud-book (valeur d'élevage en sport de performance).
- Santé: Les juments qui sont inscrites ou dont l'inscription est prévue dans la catégorie Stud-book doivent être en bonne santé. En cas d'apparition de problèmes de santé, la jument peut être rétrogradée de la catégorie Stud-book à la catégorie Registre.

Dans des cas fondés, la Commission d'élevage peut accepter une exception sous présentation d'une demande par écrit.

#### Catégorie Registre

Les juments ne remplissant pas l'une des conditions pour la catégorie Stud-book ou ayant été rétrogradées pour des raisons de santé sont inscrites pour essai dans la catégorie Registre

### **Modalités d'application (extrait) - 3. Inscription des Juments dans la catégorie Stud-book / Registre**

#### *3.1. Inscription juments / limites*

Selon les prescriptions du RLG 3 sont inscrites:

- les juments avec certification d'origine CH et carte d'identité CH
- les juments avec ascendance anglo-arabe, pur-sang anglais, les trotteuses
- les juments demi-sang des fédérations qui font partie de la WBFSH
- les juments d'autres populations avec autorisation spéciale de la commission d'élevage.

Les juments des races d'anoblissement Pur-Sang Anglais et Anglo-Arabe issues de l'élevage helvétique paient pour l'enregistrement le même tarif que les juments détentrices d'un papier d'identité FECH.

Les juments non-détentrices d'un papier d'identité FECH remplissant les critères pour l'attribution du titre Elite Suisse paient pour l'enregistrement le même tarif que des juments avec papier FECH.

#### *3.2. Exigences de l'Extérieur*

82 points selon le système actuel d'évaluation, à l'âge de 3 ans, sont les exigences minimales du RLG 3 (l'appréciation de l'extérieur n'est plus exigée pour l'inscription cf. point 4.5).

### 3.4. Exigences concernant les performances de la parenté

Quand le père ou la mère ne sont pas inscrits dans la catégorie Stud-book du Livre généalogique de la FECH, les exigences minimales sont remplies si :

- le père est approuvé à l'étranger ou
- la mère peut justifier les exigences minimales des performances propres selon RLG 3.4

### 3.3. Exceptions lors de l'inscription des juments dans la catégorie Stud-book

Des exceptions concernant les exigences pour l'inscription dans la catégorie Stud-book sont possibles concernant

- L'ascendance et l'extérieur, quand les performances propres au Niveau RIII/MI ou DP 11-14 sont présentes ou une classe d'élevage supérieure peut être démontrée;
- Les performances propres ou de parenté pour les juments de race d'anoblissement;
- Les performances propres, quand les performances de parenté comptent au moins 2,5 points selon la table pour le décompte des points de valeur d'élevage des juments.

### **Règlement du Livre généalogique RLG 4 5. Certificat d'origine et carte d'identité (extrait)**

Le poulain reçoit un certificat d'origine, si son père et sa mère sont inscrits dans la catégorie Stud-book dans l'année de la naissance du poulain, resp. au moment de la monte.

Le poulain reçoit une carte d'identité si les conditions à l'octroi d'un certificat d'origine ne sont pas réunies.

Sur demande, les cartes d'identité seront échangées ultérieurement contre un certificat d'origine, si, entre-temps, les deux parents sont enregistrés dans la catégorie Stud-book.

### **Taxes**

Certificat d'origine poulain	Fr.	100.-
Carte d'identité poulain	Fr.	200.-
Changement de carte d'identité en certificat d'origine	Fr.	0.-
Passeport adulte (export) poulains et chevaux <b>obligatoirement</b>	Fr.	80.-
Passeport adulte (export) chevaux <b>avec</b> passeport poulain	Fr.	40.-
Inscription juments CH catégorie Stud-book	Fr.	100.-
Inscription juments d'importation catégorie Stud-book	Fr.	300.-
Inscription catégorie Registre	Fr.	500.-
Changement du Registre au Stud-book	Fr.	0.-
Permis de saillie individuel par jument	Fr.	300.-

### **Documents à joindre pour la catégorisation des juments**

- Papier d'identification original de la jument
- Document officiel concernant les performances propres
- Document officiel concernant les performances de la descendance
- Document officiel concernant les performances de la parenté

Après examen des documents, la décision concernant l'inscription de votre jument dans la catégorie Registre ou Stud-book sera prise. Cette inscription est sujette à des frais (voir les taxes) et une facture vous sera envoyée après la catégorisation.

### **Envoi des documents & plus amples informations au**

FECH, Les Longs Prés, case postale 125, 1580 Avenches

Tél. 026 676 63 35 Fax 026 676 63 45 info@swisshorse.ch www.swisshorse.ch

## Table unique pour la calculation des points de valeur d'élevage

### Principes

- Les performances acquises à l'étranger seront calculées selon le système Suisse. Les performances d'élevage (par exemple approbation) ne sont prises en considération que si celles-ci ont été établies par une fédération officielle WBFSH.
- Les résultats du concours complet, d'attelage ou d'autres disciplines, seront évalués en collaboration avec des personnes compétentes dans ces disciplines.
- Les performances des chevaux de course seront appréciées séparément par la commission d'élevage.
- Les performances des étalons d'anoblissement en saut ou en dressage sont valables conformément.
- Pour la même parenté, une addition des points de valeur d'élevage provenant de différentes années et disciplines sportives n'est pas possible. La performance la plus élevée sera chaque fois prise en considération. Les points de valeur d'élevage provenant de l'élevage et du sport seront par contre additionnés.
- Le domaine II (performances de la descendance) n'est utilisé que pour la classification des juments. Pour les étalons, les résultats de l'estimation de la valeur d'élevage est prise comme base.
- Les indications au sujet des approbations ou de l'engagement dans l'élevage auprès de la FECH ne sont en vigueur que pour les chevaux avec papiers d'identification étrangers correspondants, si ceux-ci ont été émis par une fédération officielle WBFSH.
- Les tables sont utilisées pour tous les classements, pour lesquels on exige une performance déterminée de la parenté.

Exemple ci-dessous :

<u>Concerne</u>	<u>Quoi</u>	<u>Nombre de points</u>
<b>Juments</b> • Titre Elite Suisse • Exceptions pour l'engagement dans la catégorie Stud-book	Pour atteindre le titre Pour la compensation d'un manque de performance propre	6.5 points de valeur d'élevage 2.5 points de valeur d'élevage
<b>Etalons</b> • Admission au programme pour jeunes étalons et pour l'approbation	Classé par âge en plus des performances propres	Voir Modalités d'application 1.12. Exigences à remplir pour l'approbation Tableau

### a) *Appréciation du père*

	<b>Saut</b>	<b>Dressage</b>	<b>Points de valeur d'élevage</b>
	Approuvé et inscription dans la catégorie Stud-book		<b>1</b>
<b>ou</b>	Valeur d'élevage Promotion CH Saut Index $\geq$ 110 pour chevaux de 4 ou 5 ans avec la détermination qui est nécessaire pour une publication de la valeur d'élevage	Total au moins 20 descendants qualifiés pour la Finale Promotion CH Dressage	<b>2</b>
<b>ou</b>	au moins 5 classements MII et S, parmi lesquels au moins 3 classements S	au moins 5 classements dès DP 21(M) et DP 31(S), parmi lesquels au moins 3 classements dès DP 31(S)	<b>2</b>

b) *Appréciation des performances propres et de la parenté*

<b>Domaines :</b>	<b>I</b>	<b>II</b>	<b>III</b>	<b>IV</b>	<b>V</b>	<b>VI</b>
	<i>Performances propres jument</i>	<i>Performance de la descendance</i>	<i>-Mère -Propres frères et soeurs</i>	<i>- Demi-frères et soeurs (côte de la mère) - Propres frères et soeurs de la mère</i>	<i>Mère de la mère</i>	<i>Autres performances propres de la parenté :</i> <i>- demi*-frères et soeurs de la mère</i> <i>- propres et demi*-frères et soeurs de la deuxième mère (mère de la mère)</i> <i>- descendants des propres et demi*-frères et soeurs de la mère et de la deuxième mère (mère de la mère)</i> <i>- troisième mère (mère de la mère de la mère)</i> <i>(* côte de la mère !)</i>

**Elevage**

Jument sélectionnée	1	0.5	0.5	-	-	-
Etalon approuvé	-	1	1	0.5	-	-

**Sport**

<b>Age (année)</b>	<b>Saut (Hauteur en cm)</b>	<b>Dressage</b>						
<b>4</b> <b>ou</b>	Qualification Finale Prom.CH	Qualification Finale Prom.CH	1	0.5	0.5	0.25	0.125	-
	5 class. R I / LI (100 cm)	3 class. GA 1-3 ou JP 1-4						
<b>5</b> <b>ou</b>	Qualification Finale Prom.CH	Qualification Finale Prom.CH	2	1	1	0.5	0.25	-
	5 class. RII / LII (110 cm)	3 class. GA 5-10 ou JP 5-6						
<b>6</b> <b>ou</b>	Qualification Finale Prom.CH	Qualification Finale Prom.CH + 3 class. dès DP 16	3	1.5	1.5	0.75	0.375	-
	3 class. RII / LII (110 cm) & 2 class. RIII / MI (120 cm)	3 class. dès M 21						
<b>Dès 7</b> <b>ou</b> <b>ou</b> <b>ou</b>	5 class. RIII / MI (120 cm)	1 class. dès M 21	2	1	1	0.5	0.25	-
	Qualification Finale Superprom.CH	3 class. dès M 23	4	2	2	1	0.5	0.25
	3 class. RIV / MII (130 cm)	3 class. dès M 23	4	2	2	1	0.5	0.25
	3 class. S (140 cm)	2 class. S / FEI	5	2.5	2.5	1.25	0.625	0.5